



LE 49^E CONGRÈS DES ARCHITECTES S'EST DÉROULÉ LES 25, 26 ET 27 OCTOBRE 2018 À MARSEILLE, avec pour thème: " Métropole: les architectes au cœur des mondes? ". Adhérents Unfsa, visiteurs, partenaires... près de 800 personnes se sont rassemblées au Palais du Pharo, une participation record pour un congrès organisé en province.

La richesse et la densité du programme ont été saluées par de nombreux participants. Ateliers et conférences thématiques de qualité, invités de marque, moments de convivialité, un village Expo,... tous les ingrédients étaient en effet réunis pour faire de cette édition un véritable succès.

49^E CONGRÈS DES ARCHITECTES À MARSEILLE UN GRAND ÉVÈNEMENT

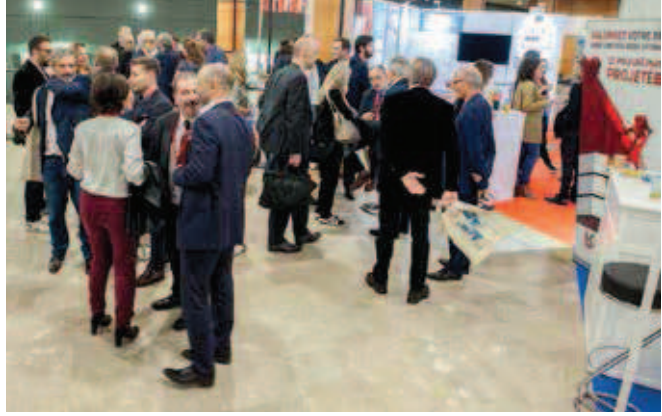
JEUDI 25 OCTOBRE 2018
Inauguration officielle du congrès



De gauche à droite: **Didier Réault**, vice-président du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, Délégué aux Finances; **Patrick Verbauwen**, président du Syndicat des Architectes des Bouches-du-Rhône **Régis Chaumont**, président de l'Unfsa; **André Malrait**, adjoint au Maire de Marseille, Délégué aux Monuments et Patrimoine Historiques, aux affaires militaires et aux anciens combattants,

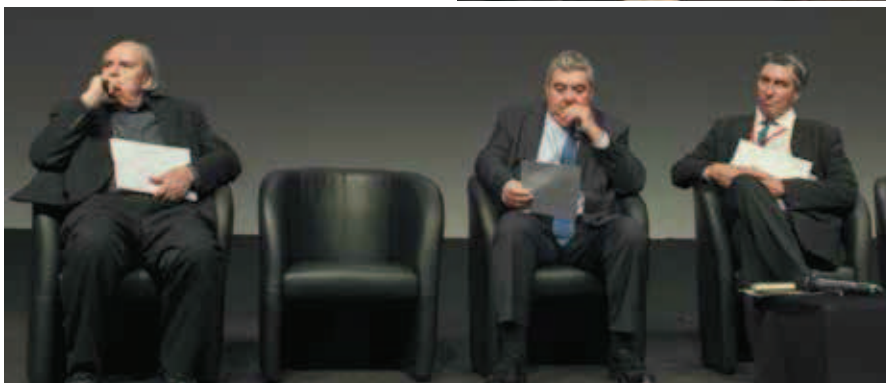
De gauche à droite: **Paul Delduc**: Directeur Général de l'aménagement, du logement et de la nature (DREAL); **Agnès Vince**, Directrice, chargée de l'architecture, Ministère de la Culture; **Isabelle Savon**, Conseillère régionale de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur déléguée à l'économie et aux entreprises; et **Pierre Chomette**, membre du bureau de l'Unfsa.





Trophées Jeunes > talents 2018

L'association QUALITEL et CERQUAL Qualitel Certification ont remis le Trophée Jeunes talents aux lauréats du concours organisé pour les étudiants en école d'architecture. Cette 8^e édition a récompensé deux étudiants de l'ENSAM La Réunion pour leur projet "Upcycling Urbain".



< Table ronde "Métropole, Grand territoire"

Pour aborder ce thème, **Bernard Reichen**, architecte et urbaniste – Grand prix de l'urbanisme 2005, nous a fait l'honneur de sa présence. "Des liens et des lieux", tel était le titre de son exposé en images. À ses côtés étaient présents **Pierre Dartout**, préfet de la région PACA, et **Régis Chaumont**, président de l'Unsa. Le débat était animé par Dominique Errard.

VENDREDI 26 OCTOBRE 2018

Atelier "Le retour à des barèmes pour les prestations de maîtrise d'œuvre?"

Cet atelier a été l'occasion de rappeler les différentes étapes de l'évolution de la suppression de la tarification des prestations de maîtrise d'œuvre en France depuis les décrets ingénierie du 28 février 1973, les interprétations de l'État français des recommandations européennes ayant conduit aux condamnations successives de l'Unsa et du CNOA, les conséquences de l'application de la Loi MOP, et différences actions qui ont pu être menées par les DGCCRF¹ pour contrôler les actions qui sont menées par les organisations professionnelles françaises contre le dumping.

Cet atelier a également permis de présenter l'évolution de la position des organisations professionnelles européennes depuis la crise de 2008. Et en effet, nous sommes passés d'une position majoritairement libérale portée, il y a dix ans, par les pays anglo-saxons et par les pays du Nord, ainsi que par les anciens pays de l'Est, à une position très largement favorable à la remise en place d'un encadrement du contenu des missions de maîtrise d'œuvre et de leur rémunération. Cette prise de position a fait l'objet, en Assemblée Générale du Conseil des Architectes d'Europe, de trois votes favorables à l'unanimité des votants, mais en l'absence du CNOA français.

Il a été rappelé que le CAE est très attentif à la position du gouvernement allemand qui, mis en infraction par la Commission européenne, soutient que les barèmes de la HOAI² ne sont pas un frein à la libre concurrence ni aux activités d'architectes d'autres pays européens. Actuellement le CAE est en train de travailler sur la valeur de l'architecture pour démontrer les plus-values apportées par les architectes, qu'elles soient sociales, culturelles, environnementales, patrimoniales mais aussi économiques, pour pouvoir justifier nos rémunérations. Les contributions de l'ensemble des organisations professionnelles européennes sont attendues et nécessaires pour conforter l'action du CAE et la soutenir auprès des instances européennes.

Les participants à l'atelier ont été sensibles à la démarche et ont exprimé des attentes fortes et immédiates.

Philippe Klein, vice-président du CAE

1 } Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des fraudes
2 } Règlement fédéral régissant les honoraires des architectes et ingénieurs en Allemagne.

Atelier "Architectes: présomption de compétence!"

Animé par **Dominique Errard** – Intervenants: **Lorenz Bräker**, architecte à Lausanne vice-président du Conseil des architectes d'Europe; **Patrick Anjuere**, membre du bureau de l'Unifa vice-président des Architecteurs; **Ahmed Sherif Hamdi**, avocat à Aix-en-Provence organisateur des Rencontres Droit et Construction; **Régis Chaumont**, architecte, expert près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence, président de l'Unifa



Les professions réglementées sont généralement reconnues et respectées pour leur haut niveau de compétences et pour la fiabilité de leurs paroles et actes. Cela ne semble pas être le cas des architectes! Alors même que le législateur s'appuie sur notre niveau de formation et les garanties que nous apportons pour nous confier la conception du cadre bâti et la garde de l'intérêt public s'y rattachant, nous sommes bien souvent malmenés par l'administration. Au cours de cet atelier, Lorenz Bräker nous a expliqué que cette question se pose dans tous les pays et que c'est l'évolution de la société qui remet en cause l'omniscience de tous les professionnels. C'est une évolution inéluctable que les architectes doivent maîtriser par une formation sans faille et le regroupement nécessaire des praticiens individuels.

M^e Ahmed-Cherif Hamdi insiste sur la nécessité d'un apprentissage de la pratique dans une structure professionnelle expérimentée pour acquérir cette pleine compétence. Par quelques exemples de jurisprudence, il nous rappelle que la Cour de Cassation retient ou non la responsabilité de l'architecte sur des principes de bon sens. La question de la présomption de compétence, selon Régis Chaumont, ne se situe pas dans les moyens de l'acquérir; ceux-ci doivent être considérés dans la formation initiale ou continue et le contrôle ordinal de l'exercice professionnel. La particularité de la profession d'architecte réside dans la défiance de l'administration qui traite avec doute, voire suspicion, le travail de l'architecte, notamment dans l'instruction des dossiers de permis de construire.

Cette réalité se matérialise également dans les condamnations judiciaires où la responsabilité des architectes est maintes fois retenue sur des défauts d'exécution des ouvrages. Ces condamnations sont souvent prononcées en raison d'une confusion qui est entretenue depuis deux siècles, entre la direction des travaux et leur exécution. Quelle profession intellectuelle réglementée subit autant de mises en cause que la nôtre? Cette situation le conduit à se protéger tout azimut et à bâillonner son savoir pour ne pas s'exposer. C'est un frein à tout l'apport qualitatif de l'architecte dans l'acte de construire.

Patrick Anjuere explique comment le principe du contractant général proposé par les architectes offre une garantie de résultats; toutefois la position de force des collectivités locales les amène à jongler avec l'application de la réglementation et déprécie le savoir-faire des architectes en remettant incessamment en cause leur compétence.

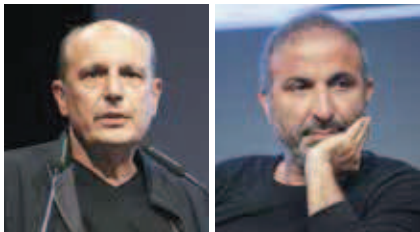
Ce souhait de voir notre compétence reconnue, ne sollicite pas un statut social ou une position dominante. Elle vise à produire un service de qualité produit par un professionnel qualifié et contrôlé. Tout le monde a à y gagner: le maître d'ouvrage qui bénéficie d'un travail élaboré et non contestable, l'administration qui se trouverait déchargée de lourdes procédures et l'architecte qui pourrait pleinement se consacrer au projet et non au franchissement permanent d'obstacles en tout genre.



Conférence-débat "Architectures en confins de Méditerranée"

Plaidoyer pour une architecture capable

Invités à débattre sur la pratique de leur métier, les deux architectes méditerranéens **Marc Barani** (Nice) et **Youssef Tohmé** (Beyrouth) défendent la même vision de



Marc Barani

Youssef Tohmé

leur métier. Pour le premier, "Faire de l'architecture, c'est dessiner un art de vivre", tandis que pour le second "L'écologie est dans le logement traversant et bien ventilé, doté d'un large balcon ensoleillé ouvert sur un quartier conçu comme un paysage...". Tous les deux mettent actuellement en pratique cette vision humaniste de l'habitat dans le nouveau quartier de logements Brazza à Bordeaux: le premier en inventant le "plancher capable" permettant sur une grande portée d'agencer librement les espaces et les points d'eau;

le second en créant le "volume capable" laissant à l'habitant la liberté d'augmenter la surface en ajoutant, dans des hauteurs généreuses, des planchers adaptés à l'évolution de ses besoins. Marc Barani et Youssef Tohmé partagent cette vision très méditerranéenne d'une architecture vivante et "jamais terminée". Tous les deux veulent bousculer une réglementation française trop figée qui peine à "accompagner l'évolution des modes de vie".

Dominique Errard

VISITES ARCHITECTURALES...

Le week-end étaient consacré aux visites architecturales, toujours très demandées mais que nous devons malheureusement limiter à 150 participants pour des questions d'organisation. Samedi matin nous avons pu visiter la Tour "La Marseillaise" réalisée par les Ateliers Jean Nouvel, et qui venait d'être inaugurée trois jours plus tôt. La visite s'est faite avec les architectes en charge du suivi du chantier et les représentants du maître d'ouvrage. Cela nous a permis de prendre connaissance du programme et de comprendre la complexité technique du projet et d'en découvrir quelques lieux qui ne seront pas accessibles au public. Le rooftop donne une vue exceptionnelle sur la Ville de Marseille, son port et la tour voisine réalisée par Zara Hadid.

Nous avons prolongé la visite par une balade dans les quartiers proches, en particulier en traversant les Docks de la Joliette, exemple réussi de reconversion d'anciens entrepôts en espaces commerciaux et de restauration.

L'après-midi nous a conduit au Château La Coste, domaine viticole et Centre d'Art situé au Puy-Sainte-Réparate à côté d'Aix-en-Provence.

Le domaine comporte une concentration exceptionnelle d'œuvres réalisées par des architectes de renom. Les chais ont été conçus par Jean Nouvel. Le pavillon d'accueil du Centre d'Art, le restaurant, un des espaces d'exposition et la mise en valeur de l'ancienne chapelle sont signés par Tadao Ando. Les chais de vieillissement qui accueillent un autre espace d'exposition ont été conçus par Renzo Piano. Un pavillon de musique est l'œuvre de Frank Gehry. Le parcours architectural est agrémenté d'œuvres d'art disséminées dans le domaine et dues notamment à Louise Bourgeois, Alexandre Calder, Tadao Ando, Sophie Calle, Andy Goldsworthy, Kengo Kuma, Richard Serra, Hiroshi Sugimoto, Tom Shannon, Michael Stipe et bien d'autres.

De quoi passer une après-midi exceptionnelle malgré une météo capricieuse. La visite s'est agréablement achevée par la dégustation de vins du domaine.

Dimanche matin, le MUCEM dessiné par Rudy Ricciotti nous a ouvert ses portes avant d'accueillir son flot de visiteurs. Nous avons ainsi pu profiter d'une visite guidée par petits groupes en toute tranquillité.

Tour "La Marseillaise"



MUCEM



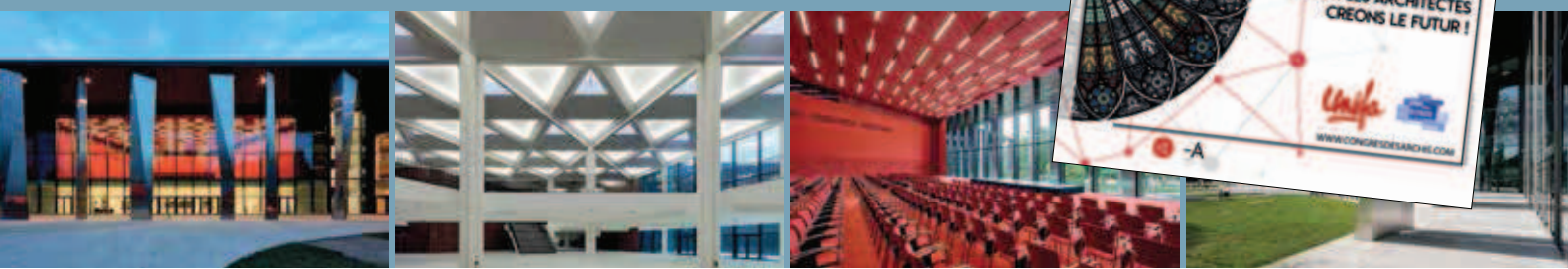
Château La Coste, pavillon d'accueil

L'UNSA REMERCIE TOUS LES PARTENAIRES ET EXPOSANTS DU 49^E CONGRÈS DES ARCHITECTES POUR LEUR PRÉSENCE, LEUR FIDÉLITÉ ET LEUR SOUTIEN.



RENDEZ-VOUS À STRASBOURG POUR LE 50^E CONGRÈS DES ARCHITECTES!

50 congrès, 50 ans d'actions... Un anniversaire à ne pas manquer, porté par l'Unsa national et toute l'équipe de l'Union des Architectes d'Alsace, menée par son président Christophe Bury. Nous vous donnons donc rendez-vous au Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg les 24, 25 et 26 octobre 2019, sur le thème "Architecte, patrimoine d'hier et de demain".



Le Palais de la Musique et des Congrès de Strasbourg, construit en 1974 par Paul Ziegler et François Sauer, a fait l'objet d'une rénovation-extension par les architectes Rey-Lucquet et Dietrich Untertrifaller entre 2013 et 2016.